



CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE  
TERRITORIALE LOZÈRE

**ARRETE n°2020\_100**

portant publication  
de la liste des déclarations  
de créations ou de vacances d'emplois

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le 08 JUIN 2020

Bureau du courrier

**insertions du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2020**

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère

11 Boulevard des Capucins  
48000 MENDE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment l'article 12,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment les articles 23, 23-1, et 41,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion,

Considérant les déclarations de créations ou de vacances d'emplois reçues au Centre de Gestion pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2020,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** La liste des emplois créés ou vacants déclarés par les collectivités territoriales et leurs établissements publics est publiée ci-après :

N° DVE	Catégorie	Filière	Grade	Durée hebdomadaire	Collectivité
096-20	A	Administrative	Attaché	35H00	COMMUNE DE LANGOGNE
097-20	B	Administrative	Rédacteur	35H00	Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes
100-20	C	Administrative	Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	21H00	COMMUNE DES LAUBIES
092-20	C	Administrative	Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	35H00	Centre de Gestion de la F.P.T. de la Lozère
098-20	C	Administrative	Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	20H00	COMMUNE DE ST PRIVAT DE VALLONGUE
093-20	C	Administrative	Adjoint Administratif	35H00	Communauté de Communes du Gévaudan

094-20	A	Technique	Ingénieur	35H00	Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac
091-20	B	Technique	Technicien	7H00	Centre de Gestion de la F.P.T. de la Lozère
095-20	B	Technique	Technicien	35H00	Syndicat Mixte du Bassin Versant du Tarn Amont
099-20	C	Technique	Adjoint Technique	14h00	COMMUNE D'ALTIER

**ARTICLE 2 :** Ampliation du présent arrêté est adressée à Madame La Préfète de la Lozère

A Mende, le 5 juin 2020  
Le Président,



Laurent SUAU

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le 08 JUIN 2020

Bureau du courrier